



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## logement social

Question écrite n° 90801

### Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de Mme la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité sur la présence d'amiante dans les logements sociaux. Ainsi, le décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 prévoit que doit être établi dans les immeubles construits avant le 1er juillet 1997 un rapport d'expertise sur la présence d'amiante contenue dans la partie privée du logement et dans les parties communes et peut être communiqué à ses occupants. Or cette communication n'est pas automatique et elle souhaiterait savoir s'il serait envisageable de modifier ce décret afin d'obliger les propriétaires publics ou privés à transmettre copie de ce rapport aux locataires, afin de les informer de la présence éventuelle d'amiante dans leur logement.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marianne Dubois](#)

**Circonscription :** Loiret (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 90801

**Rubrique :** Logement

**Ministère interrogé :** Logement, égalité des territoires et ruralité

**Ministère attributaire :** Cohésion des territoires

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [3 novembre 2015](#), page 8065

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)